

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2019 : Unanimité**

### **Redevance d'assainissement : Tarifs 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, fixe les montants de la redevance d'assainissement pour l'année 2020, comme suit :

Part fixe annuelle :	66,18 € HT
Part variable au m <sup>3</sup> consommé :	1,73 € HT

### **Communauté de Communes Châteaubriant-Derval : Convention de groupement de commandes permanent**

Conformément au schéma de mutualisation adopté en 2018, les communes membres de l'intercommunalité, ainsi que cette dernière, ont l'opportunité de se réunir ponctuellement en groupement de commandes lorsqu'un besoin commun susceptible d'être mutualisé, est identifié. Le recours aux groupements de commandes « classiques » étant soumis jusqu'alors à un formalisme relativement contraignant nécessitant en particulier l'adoption d'une délibération dédiée pour chaque nouvelle initiative, il est fortement souhaitable de constituer un groupement de commandes dit « permanent permettant à ses membres d'adhérer librement et par simple décision aux marchés mutualisés lancés dans des domaines définis.

Le groupement de commandes « permanent » qui s'inscrit dans le cadre fixé par les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique, est régi par une convention constitutive pour préciser les modalités d'adhésion, de retrait et de passation des marchés communs à ses signataires.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes permanent et autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Modification des statuts de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval**

Le Conseil communautaire a approuvé ses nouveaux statuts. Ceux-ci comportent quelques modifications purement techniques précisées ci-après :

- Une nouvelle rédaction des articles se rapportant à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, pour des motifs de protection juridique,
- Une mise en conformité avec le code général des collectivités territoriales du libellé de la compétence obligatoire "accueil des gens du voyage",
- La compétence "assainissement non collectif" devient une compétence facultative.

le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les statuts modifiés de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

### **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2018 de Atlantic'eau**

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2018 présenté par Atlantic'eau .

### **Exercice du droit de préemption urbain**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain (DPU), correspondant aux références cadastrales suivantes ZM N° 151 situé 1 Villerbray d'une superficie de 1 968 m<sup>2</sup>, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.